



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CP.TEIA/2003/9
9 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

**PREMIÈRE CONSULTATION ET SESSION DE FORMATION À L'INTENTION
DES POINTS DE CONTACT AUX FINS DE LA NOTIFICATION DES ACCIDENTS
ET DE L'ASSISTANCE MUTUELLE DÉSIGNÉS DANS LE CADRE DU SYSTÈME
DE NOTIFICATION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS DE LA CEE**

(Bratislava, 10 et 11 novembre 2003)

Rapport

Introduction

1. La consultation et la session de formation à l'intention des points de contact aux fins de la notification des accidents et de l'assistance mutuelle désignés dans le cadre du système de notification des accidents industriels de la CEE ont été organisées par le Ministère de l'environnement, le Bureau de la protection civile du Ministère de l'intérieur et l'Agence slovaque de l'environnement les 10 et 11 novembre 2003 à Bratislava.
2. La consultation et la session de formation ont eu lieu sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe (CEE), dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

Objectifs

3. Les principaux objectifs visés étaient les suivants:

- a) Examiner l'efficacité du système de notification des accidents industriels de la CEE en se fondant sur les résultats des essais effectués au cours des dernières années et sur ceux d'un essai additionnel effectué préalablement à la consultation et session de formation de Bratislava;
- b) Mettre en commun l'expérience du fonctionnement des points de contact et de l'organisation des tâches dont ils sont chargés;
- c) Débattre des liaisons et de l'harmonisation éventuelle du système de notification de la CEE avec d'autres systèmes, en particulier avec les systèmes d'alarme utilisés par les commissions fluviales internationales;
- d) Apporter une formation pratique au personnel des points de contact;
- e) Débattre de l'opportunité d'établir un manuel à l'intention des points de contact.

Participation

4. La consultation et la session de formation ont réuni des représentants des points de contact et d'autres experts des 22 pays membres de la CEE suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. La Commission européenne était également représentée.

5. La participation des représentants des pays en transition habilités à bénéficier d'un soutien a été financée par la Suisse par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

Ouverture – Discours de bienvenue

6. M. Sergiusz Ludwiczak (CEE) a prononcé l'ouverture de la consultation et de la session de formation et a souhaité la bienvenue à tous les représentants des points de contact participant à la réunion. Il a aussi souhaité la bienvenue à M. Laszlo Miklos, Ministre slovaque de l'environnement, et à M. Ernst Berger, Président de la Conférence des Parties à la Convention.

7. M. Miklos a souhaité la bienvenue en Slovaquie à tous les participants et leur a fait part de la satisfaction du gouvernement de son pays d'accueillir la consultation et la session de formation à Bratislava. Il a souligné que pour prévenir autant que possible les accidents liés aux activités comportant des risques, la mise en œuvre de mesures appropriées était essentielle. Il a estimé que l'on n'en devrait pas moins être bien préparé et pouvoir intervenir efficacement en cas d'accident, et que la capacité de faire face à de telles situations dépendait notamment de la bonne circulation de l'information dans les systèmes de notification mis en place, comme celui de la CEE. Il a souhaité aux représentants des points de contact réunis dans son pays de fructueuses délibérations et un agréable séjour à Bratislava.

8. M. Berger a fait observer que c'était la première fois que les représentants des points de contact avaient la possibilité de se rencontrer depuis l'entrée en vigueur de la Convention et l'adoption par la Conférence des Parties, à sa première réunion, du système de notification de la CEE. Il a en outre jugé important de mettre en place des systèmes transfrontières de notification à tous les niveaux voulus, y compris le niveau national, qui était représenté à la réunion en cours, et de faire en sorte que ces systèmes soient opérationnels à tout moment. Il a estimé que la communication était un élément essentiel de la préparation et de la capacité de réaction.

Élection du Président

9. M. Tomas Trcka (Slovaquie) a été élu Président de la consultation. M. Berger et M. Ryszard Grosset, commandant en chef adjoint du corps national polonais de sapeurs-pompiers, ont dirigé la session de formation.

Programme

10. La consultation a été divisée en plusieurs séances:

- a) Séance I: Renforcement de l'efficacité du système de notification des accidents industriels de la CEE;
- b) Séance II: Formation pratique du personnel des points de contact;
- c) Séance III: Expérience acquise par les différents points de contact nationaux en ce qui concerne les systèmes d'alarme qu'ils utilisent dans le cadre de la Convention;
- d) Séance de clôture: Recensement des principaux obstacles à surmonter et des futures tâches à accomplir pour améliorer l'efficacité du système de notification de la CEE et formulation, par les points de contact, de recommandations à soumettre à la Conférence des Parties.

11. Le programme indiquant le nom des orateurs et le titre des communications figure à l'annexe II du présent document.

Essai du système de notification de la CEE

12. Un essai du système de notification des accidents industriels de la CEE a été effectué le dimanche 9 novembre 2003 par le point de contact slovaque. Les résultats de cet essai ont été présentés pendant la consultation par M. Milan Šišulak, Directeur du Bureau de la protection civile, et analysés par les représentants des points de contact.

Conclusions

13. Sur la base des communications présentées pendant la consultation, des résultats de la session de formation et des discussions qui ont eu lieu pendant la séance de clôture, les représentants des points de contact ont tiré d'un commun accord une série de conclusions qui figurent à l'annexe I du présent rapport.

14. Les représentants des points de contact sont convenus en outre de soumettre leurs conclusions à la Conférence des Parties pour examen.

Visite du siège du point de contact slovaque

15. Les participants ont eu la possibilité de visiter le siège du point de contact slovaque, à l'invitation du Ministre de l'intérieur. M. Šišulak a rendu compte des activités et de l'organisation du travail du point de contact.

Clôture de la consultation et de la session de formation

16. Les représentants des points de contact sont convenus que le secrétariat de la Convention devrait établir le rapport sur la consultation et la session de formation et en achever la mise au point en accord avec le Président et les instructeurs de la session de formation.

17. M. Berger, s'exprimant au nom de la Conférence des Parties à la Convention, de son secrétariat et de tous les participants, a remercié le Gouvernement slovaque d'avoir organisé la consultation et la session de formation, ainsi que la visite au siège du point de contact slovaque, et d'avoir procédé à l'essai du système de notification de la CEE. Il a aussi remercié les organisateurs d'avoir fourni des installations et des services de grande qualité pour la consultation.

Annexe I

CONCLUSIONS

1. Les représentants des points de contact ont estimé que la première consultation et session de formation avait été très fructueuse. À leur avis, la réunion avait permis d'aborder les principales questions liées au système de notification des accidents industriels de la CEE, à savoir: i) les leçons tirées de l'essai du système de notification de la CEE effectué par le point de contact slovaque le dimanche 9 novembre 2003; ii) le perfectionnement des outils disponibles dans le cadre du système de notification de la CEE pour transmettre des informations sur les accidents industriels aux pays voisins; iii) la nécessité d'harmoniser les différents systèmes d'information utilisés.
2. Les résultats de l'essai du système de notification des accidents industriels de la CEE effectué par le point de contact slovaque peuvent être résumés comme suit:
 - a) La notification comprise dans l'exercice a été envoyée par le point de contact slovaque par télécopie et par courrier électronique aux points de contact de 36 pays membres de la CEE et à la Commission européenne;
 - b) Les points de contact de 18 pays et la Commission européenne ont accusé réception de la notification conformément à la procédure prévue dans le cadre du système de notification de la CEE;
 - c) Douze points de contact (Arménie, Bélarus, Bulgarie, Canada, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Ouzbékistan, Pologne, Turquie et Ukraine) n'ont pas réagi à la notification, alors que six points de contact (Azerbaïdjan, Espagne, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova et Royaume-Uni) n'ont pu être joints, que ce soit par télécopie ou par courrier électronique.
3. Étant donné que la préparation et la capacité d'intervenir efficacement dépendaient au plus haut point de la bonne circulation de l'information dans le cadre du système de notification de la CEE, les représentants ont jugé très préoccupant que la moitié des points de contact concernés par l'essai n'aient pas réagi à la notification ou n'aient pu être joints. Ils ont donc formulé les recommandations suivantes:
 - a) En général, des efforts devraient être faits pour renforcer l'efficacité du système de notification des accidents industriels de la CEE;
 - b) Les autorités compétentes des Parties à la Convention qui avaient eu des problèmes pour réagir à la notification ou pour recevoir celle-ci, de même que les centres de liaison pour la Convention des pays membres de la CEE qui avaient rencontré des problèmes similaires, devraient étudier la situation actuelle aux points de contact et prendre les mesures nécessaires pour l'améliorer;
 - c) Les futurs essais de communication devraient être effectués à l'échelle sous-régionale plutôt qu'à celle de la région de la CEE, comme c'était le cas pour les essais effectués jusque' alors, afin d'améliorer l'accessibilité des points de contact;

d) Le secrétariat devrait coordonner la planification des futurs essais sous-régionaux et compiler les résultats de ces essais en vue de leur examen par la Conférence des Parties et lors des futures consultations des points de contact.

4. Sur la base des résultats de la session de formation pratique à l'utilisation de la déclaration d'alerte avancée, du rapport circonstancié et de la demande d'assistance de la CEE, les représentants ont recommandé que les procédures, ainsi que le contenu et la présentation de ces rapports, soient révisés comme suit:

a) Les procédures et rapports ci-dessus devraient être testés au cours d'un exercice bilatéral transfrontières. La délégation polonaise s'est portée volontaire pour tester les procédures et les formules du système de notification de la CEE dans le cadre d'un exercice d'intervention organisé avec un de ses voisins;

b) Un groupe d'étude à composition non limitée devrait établir des recommandations en vue d'améliorer les procédures et les rapports, de préférence avant la troisième réunion de la Conférence des Parties (les représentants ont proposé mai/juin 2004 comme délai éventuel). Un certain nombre de délégations ont souhaité participer aux travaux de ce groupe, que la délégation polonaise a proposé de présider;

c) Le groupe d'étude devrait en outre envisager la possibilité d'intégrer des techniques modernes de communication dans le système de notification de la CEE, par exemple le système Infra-Web présenté au cours de la consultation;

d) Des orientations supplémentaires concernant l'application du système de notification de la CEE devraient être données aux points de contact des pays russophones en transition. La délégation polonaise a accepté de réaliser une version russe du dossier d'autoformation au système de notification de la CEE et de diffuser cette version dans ces pays.

5. Les représentants des points de contact ont par ailleurs jugé très utile et très instructive la troisième séance de la consultation, au cours de laquelle différents systèmes d'alarme avaient été présentés. Outre le système de notification de la CEE, différents systèmes d'alarme étaient utilisés par de nombreuses organisations: centres d'alarme nationaux pour les centrales nucléaires, systèmes d'alerte rapide en cas d'accident sur des cours d'eau internationaux comme le Rhin, le Danube ou l'Elbe et Centre de suivi et d'information (MIC) de la Commission européenne. Étant donné que tous ces systèmes avaient leur propre infrastructure, leurs propres réseaux nationaux et internationaux et leurs propres procédures de notification et qu'ils coopéraient entre eux à divers degrés, les représentants des points de contact ont fait les recommandations suivantes:

a) Le système de notification de la CEE devrait être harmonisé, dans la mesure du possible, avec les autres systèmes, en particulier avec les systèmes d'alarme utilisés par les commissions fluviales internationales;

b) Les possibilités d'harmonisation des procédures et des rapports devraient être présentées dans un document d'information et faire l'objet d'un examen plus approfondi au cours d'une réunion qui pourrait suivre immédiatement une réunion du groupe d'étude

susmentionné. Les représentants de la CEE, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et de la Commission européenne ont accueilli favorablement cette proposition et sont convenus de coordonner la préparation d'une telle réunion.

6. Les représentants des points de contact ayant participé à la réunion en cours ont recommandé à la Conférence des Parties d'envisager des les convier à une autre réunion de consultation, éventuellement en 2005. La délégation italienne a proposé d'accueillir une telle réunion.

Annexe II

PROGRAMME

Président de la consultation: *M. Tomas Trcka, conseiller spécial, Département de la gestion des risques environnementaux, Ministère de l'environnement, Slovaquie*

Séance I: Renforcement de l'efficacité du système de notification des accidents industriels de la CEE

1. Présentation générale du système de notification de la CEE

M. Sergiusz Ludwiczak, secrétaire de la Conférence des Parties à la Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels

2. Résultats des essais du système de notification de la CEE effectués par les points de contact de la Suisse, de la Pologne et de la Hongrie

M. Dominique Rauber, responsable des affaires internationales, Centrale nationale d'alarme, Suisse

M. Ryszard Grosset, commandant en chef adjoint du corps national de sapeurs-pompiers et chef adjoint de l'Office national de protection civile, Pologne

M. Imre Varga, Centre national pour les accidents industriels, Direction générale de la gestion des catastrophes, Ministère de l'intérieur, Hongrie

3. Résultats des plus récents essais effectués par la Slovaquie

M. Milan Šišulak, Directeur, Bureau de la protection civile, Ministère de l'intérieur, Slovaquie

Séance II: Formation pratique du personnel des points de contact

1. Présentation de la déclaration d'alerte avancée, du rapport circonstancié et de la demande d'assistance de la CEE

M. Ernst Berger, chef de la Section Sécurité des installations, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Suisse

2. Présentation d'un accident industriel simulé aux fins de la session de formation

M. Ryszard Grosset

3. Session de formation pratique (comment remplir les formulaires de déclaration d'alerte avancée, de rapport circonstancié et de demande d'assistance de la CEE) animée par:

M. Ernst Berger et M. Ryszard Grosset

4. Conclusion de la session de formation

Séance III: Expérience acquise par les différents points de contact nationaux en ce qui concerne les systèmes d'alarme qu'ils utilisent dans le cadre de la Convention

1. Les activités menées par le point de contact hongrois dans le cadre de la Convention
M. Imre Varga
2. L'expérience du point de contact biélorussien dans l'accomplissement des tâches relevant de la Convention sur les accidents industriels
M. Mikhail Nestser, chef du Département de la gestion opérationnelle des forces et des ressources, Ministère des situations d'urgence, Biélorus
3. L'expérience et les futures tâches des points de contact des États caucasiens membres de la CEE
M. Mutallim Abdulhasanov, Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, Azerbaïdjan
4. L'organisation du point de contact suisse dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels et la participation de ce point de contact à d'autres systèmes d'alarme et d'alerte rapide
M. Dominique Rauber
5. Les systèmes d'alerte rapide utilisés par les commissions fluviales internationales
M. György Pintér, consultant principal, Institut de contrôle de la pollution des eaux, Hongrie
6. L'expérience slovaque de l'exploitation d'un système national d'alarme concernant les centrales nucléaires
M. Lubos Tomik, Directeur exécutif, Centre de sûreté nucléaire pour l'Europe centrale et orientale, et M. Vladimir Sladek, chef de département, Office de réglementation nucléaire, Slovaquie
7. Le mécanisme de la Communauté et le Centre de suivi et d'information (MIC) de la Commission européenne
M. Régis Elbez, chargé de secteur, Unité de protection civile, Commission européenne
8. L'Infra-Web, nouveau moyen d'enregistrement et de notification des incidents
M. Wilfried van Gogh, Directeur de la gestion des situations de crise, Directeur du Programme TIC, Institut de la gestion des eaux intérieures et du traitement des eaux usées (RIZA), Pays-Bas

9. Le système d'information géographique des services slovaques de protection civile

M^{me} Ivana Flimelova, Bureau de la protection civile, Ministère de l'intérieur, Slovaquie

Séance de clôture

Recensement des principaux obstacles à surmonter et des futures tâches à accomplir pour améliorer l'efficacité du système de notification de la CEE

Formulation, par les points de contact, de recommandations à soumettre à la Conférence des Parties
